

## **BGer 5A\_938/2022 vom 9. Dezember 2022**

Bundesgericht, 2022-12-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5A\\_938\\_2022](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_938_2022)

FR: TF 5A\_938/2022 du 9 décembre 2022

IT: TF 5A\_938/2022 del 9 dicembre 2022

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Par arrêt du 21 octobre 2022, la Chambre civile de la Cour de justice du canton de Genève a, en substance, condamné B.A.\_\_\_\_\_ à verser en main de A.A.\_\_\_\_\_ une contribution à l'entretien des deux enfants du couple.

Par écriture expédiée le 5 décembre 2022, la mère exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral contre cet arrêt; elle sollicite l'octroi de l'assistance judiciaire pour la procédure fédérale.

Des observations n'ont pas été requises.

#### **E. 2**

En l'espèce, la décision attaquée a été rendue à la suite d'une requête de mesures provisionnelles déposée dans le cadre d'une procédure de mesures protectrices de l'union conjugale. Contrairement à l'avis de la recourante, une telle décision n'est pas

finale au sens de l' art. 90 LTF ; il s'agit d'une décision

incidente qui n'est sujette à un recours immédiat que si elle peut causer un préjudice juridique irréparable selon l' art. 93 al. 1 let. a LTF (arrêts 5A\_536/2020 du 23 novembre 2020 consid. 2.1; 5A\_541/2019 du 8 mai 2020 consid. 1 et les citations). S'étant méprise sur la qualification de l'acte déféré, l'intéressée ne démontre nullement que cette condition serait remplie dans le cas présent ( ATF 142 III 798 consid. 2.2, avec la jurisprudence citée). Il s'ensuit que le recours est manifestement irrecevable.

#### **E. 3**

Vu ce qui précède, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let. a LTF ). Les conclusions de la recourante étaient d'emblée dépourvues de chances de succès, ce qui entraîne le rejet de sa requête d'assistance judiciaire ainsi que sa condamnation aux frais (art. 64 al. 1 et 66 al. 1 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.